

Saint-Denis, le 30 janvier 2014

Le Président

CNDP
Commission particulière du débat public
Grand Stade de Rugby
52, boulevard Sébastopol
75003 PARIS

Objet : Cahier d'acteurs débat public Grand Stade de Rugby

Monsieur le Président,

Suite à mon intervention lors de la réunion publique du 5 décembre dernier, dans le cadre du débat public portant sur le projet de Grand Stade de Rugby, j'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, en guise de cahier d'acteurs, une note indiquant la position de la communauté d'agglomération Plaine Commune sur ce projet.

Nous le faisons en tant qu'institution qui abrite sur son territoire le grand stade qui aujourd'hui accueille toutes les grandes manifestations sportives et bon nombre de grands concerts, équipement et territoire qui ne manqueraient pas d'être impactés par la réalisation d'un autre stade de 80 000 places en Ile-de-France.

En vous remerciant de l'attention portée à ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

Patrick Braouezec



Patrick BRAOUEZEC

Président de Plaine Commune



Grand stade FFR à Evry

Débat public 2013-2014

Contribution écrite de Patrick BRAOUEZEC, Président de la Communauté d'agglomération Plaine Commune

Il ne nous appartient pas ici d'émettre un jugement sur le projet de la Fédération Française de Rugby de se doter d'un grand stade de plus de 80 000 places, ni même sur l'opportunité pour les élus d'Evry et de l'Essonne de porter ce projet. Nous pouvons comprendre leur logique et entendre leurs arguments.

De ce point de vue tout au plus, fort de l'expérience qui a été et qui est la nôtre d'accueillir le Stade de France sur notre territoire, nous nous limiterons à nous interroger, à l'instar d'autres contributeurs, sur l'éloignement de Paris du site envisagé ainsi que sur une desserte par les transports en commun insuffisante.

Par contre, l'impact que ne manquerait pas d'avoir sur le Stade de France, et donc sur notre territoire, un deuxième grand stade en Ile-de-France nous autorise à émettre un avis plus circonstancié.

Le foisonnement que l'on connaît aujourd'hui de projets d'infrastructures sportives ou événementielles de grandes tailles (grand stade de rugby, l'Arena 92, le Dôme à Sarcelles, le Colisée à Tremblay-en-France, le Vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines) ne peut que nous interroger sur la viabilité de tous ces projets, et en particulier sur le modèle économique qui permettrait de faire coexister deux stades de plus de 80 000 place en Ile-de-France.

Lorsque l'on étudie le dossier du grand stade de la FFR, on apprend que le programme événementiel serait basé sur 19 événements lourds en moyenne par an. Or, il nous est donné de constater que tous ces événements ont lieu aujourd'hui au Stade de France et constituent un élément incontournable d'équilibre financier de cet équipement.

Si pendant plusieurs années, le compte de résultat du Stade de France s'est révélé excédentaire, il n'en est plus de même aujourd'hui. La renégociation du contrat par l'Etat et les conséquences de la crise économique en sont la cause.

Faut-il rappeler que le Stade de France est la propriété de l'Etat et que sa gestion fait l'objet d'une concession ? Si cette concession devait se révéler durablement déficitaire, l'Etat se retrouverait inévitablement en responsabilité avec de lourdes conséquences sur le plan budgétaire.

Qui plus est, le Stade de France joue aujourd'hui un rôle essentiel en matière de développement économique et d'emploi sur le territoire. Il est un élément de dynamique territoriale sur un territoire qui rassemble des populations en difficultés, avec un taux de chômage sensiblement supérieur à la moyenne. C'est d'ailleurs un élément qui a largement été pris en considération pour le choix de son implantation à la Plaine Saint-Denis.

La concurrence donc d'un autre équipement de 80 000 places pourrait être fatale à l'équilibre économique du Stade de France, mettant l'Etat propriétaire en difficulté, et ne manquerait pas d'avoir un impact négatif sur l'économie locale et l'emploi sur le territoire ; sans que pour autant nous puissions être assurés de la viabilité économique du grand stade de rugby.

Aussi, nous faisons nôtre la conclusion de la contribution de Jean-Claude Bordigoni, expert en grands équipements sportifs « l'opportunité de la réalisation du stade FFR doit s'apprécier en fonction de la réponse à la question suivante :

La Région Ile-de-France peut-elle faire vivre correctement deux stades de 80 000 places sans clubs résidents, donc plus concurrents que complémentaires, malgré ce qu'indique le dossier ?

Si l'on considère qu'il n'existe en Europe qu'une seule agglomération dans ce cas (Londres avec Wembley et Twickenham dans un pays à l'approche du sport et à la consommation dans les stades très supérieures à celles de la France), il est permis de se poser la question.

Le souhait fondé et compréhensible de la FFR d'optimiser ses recettes passe-t-il uniquement par la création d'un nouveau stade avec les risques importants auxquels elle devrait faire face ?

Ne conviendrait-il pas mieux de poursuivre, avec l'appui de l'Etat, la recherche d'une amélioration de la rentabilité des rencontres de rugby au Stade de France, voire même d'envisager une entrée dans le tour de table du Consortium de la FFR et de la FFF ? Elles passeraient ainsi du statut de clients à celui de partenaires intéressés à la gestion globale du Stade, ce qui ne pourrait que faciliter la gestion des problèmes de chevauchement de dates évoqués par la FFR. »